

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Votants : 10

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 05/03/25
ID : 041-214101321-20250115-DB602-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier à dix-huit heures 30, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 10 janvier 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, LAROCHE Romain, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle, DEBRUYNE Caroline, VALLETTA Annick

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s) DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à FICHTEN Marie-Pierre

VALLETTA Annick donne pouvoir à LIONS Pascale

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

602-DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

M. le Maire rappelle au conseil que dans les communes de moins de 3 500 habitants, il n'y a pas d'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire, mais que depuis le début de cette mandature, ce DOB est présenté au conseil municipal afin que celui-ci soit parfaitement informé de la situation financière de la commune.

Il est donc présenté au conseil

- La situation budgétaire 2024

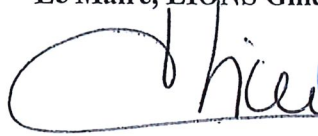
Cette analyse sert de base afin de déterminer les choix financiers du futur budget 2025. Ce débat d'orientation budgétaire prend en compte le contexte économique actuel, et fournit les informations utiles au conseil municipal afin de pouvoir appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2025 et de dégager des priorités budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dit à l'unanimité avoir procédé au débat d'orientations budgétaires de l'année 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN Marie-Pierre




Certifié exécutoire le 04 mars 2025
Transmis en préfecture le 04 mars 2025

